



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13

Date de convocation du conseil municipal : 7 janvier 2021

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Raphaël SPINELLI, Claudette DUBOIS, Cédric COMMARD Christelle FOREST, Angélique MORAND, Emilie CLERC-ROGUET, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO, Rudi RIFFART.

Arrivé en cours de séance : Sylvain Colliat

Absents excusés : Marie-Dominique RYCKEBOER, Alexandre GROBEL.

Procuration
Néant

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération. Celle-ci porte sur les dépenses d'investissement. L'ajout est accepté à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pascale GUIGONNAT

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1- Délibération portant approbation de la tarification du séjour ski – séjour organisé du 7 au 12 février 2021.

Suite au séjour de l'été dernier, les jeunes ont proposé d'organiser un séjour ski. Malheureusement le contexte sanitaire a empêché les jeunes de se rencontrer pour le préparer. Matilde a donc pris le relais pour l'organisation logistique.

Ce séjour a pour but de passer des vacances entre amis hors du contexte habituel, de découvrir ou renforcer la pratique du ski et d'autres activités neige. Il a été décidé de proposer ce séjour aux enfants de 11 ans encore scolarisés à l'école primaire. Le public concerné peut être âgé entre 11 et 16 ans.

Le groupe est hébergé au chalet « le Clos Florine » à Saint Jean d'Aulps et évolue dans cette station pour les activités.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

Budget prévisionnel pour 1 groupe de 25 enfants et 3 adultes

HEBERGEMENT	6300€ 225 €/ pers en pension complète
COURS ESF	1150€
ACTIVITES	623€
FORFAITS DE SKI	2600€
LOCATION MATERIEL ADULTES	137€
TOTAL	10810€ 10810/25= 433€/ enfant Soit 87€/ jour

Pas de transport : les familles amènent et récupèrent leurs enfants directement sur place.

Activités : initiation au yooner (503€) et intervention d'un pisteur secouriste (120€)

Forfaits : multitude de tarifs, estimation haute (1 journée enfant = 20.80€)

ESF : intervention de 2 moniteurs 2 vacations de 2 h par jour en fonction du niveau des participants. 1 vacation = 115€ / jr

Matériel : chacun vient avec son matériel, la location ne concerne que l'équipe.

La part des encadrants du séjour s'élève à 1200€. Il a été convenu que la mairie prenne en charge les frais concernant le personnel. Cette somme est donc retirée : 10810€ - 1200€ = 9610€ / 25 = 384.40 € /pers.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TRANCHE 4 : **385€** TRANCHE 3 : **334€** TRANCHE 2 : **283€** TRANCHE 1 : **232€**

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** les tarifs proposés

4.2- Demande de subvention complémentaire par le sou de l'école pour l'organisation de la Classe de neige.

Le conseil a délibéré en date du 17 décembre 2021 pour accorder une subvention de 1500 euros au sou de l'école pour permettre l'organisation d'une classe de neige par l'équipe pédagogique de l'école.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

Il avait été précisé que les recettes attendues étaient les suivantes :

- 3000 euros d'aide du département,
- 1500 euros d'aide de la commune,
- 1500 euros de contribution par les parents,
- 1555 euros de ressources diverses (sou de l'école).

Il a cependant été précisé par le département que, dans le cadre de la reconduite de son dispositif d'aide aux classes de Découverte, la participation financière de la commune est exigée pour le même montant que celui accordé par le conseil départemental.

Il convient donc de reprendre la répartition des recettes comme suit :

- 2250 euros d'aide du département,
- 2250 euros d'aide de la commune,
- 1500 euros de contribution par les parents,
- 1555 euros de ressources diverses (sou de l'école).

Il est demandé au conseil municipal d'octroyer une subvention complémentaire de 750 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'OCTROYER** une subvention complémentaire de 750 euros au sou de l'école,
- MANDATE** le maire pour procéder au paiement.

4.3- Demande de subvention déposée par l'ADMR

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) a déposé une demande de subvention concernant le service d'aide à la Personne, toujours en service sur la commune.

Il est rappelé dans la demande de subvention que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental, les modalités de reconnaissances de coût de revient et de péréquation ont été modifiées, plafonnant ainsi la prise en charge par le conseil départemental du coût de revient horaire à 25, 50 euros.

Par conséquent, cette disposition a un impact direct sur le budget de l'ADMR puisque le coût de revient horaire de l'association est au-dessus de celui fixé par le conseil.

En proratisant le montant de subvention aux nombres d'heures effectuées sur la commune en 2019, l'ADMR sollicite une subvention d'un montant de 4 763 euros.

Après examen du dossier,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– **ACCEPTE** d'octroyer la subvention suivante :

→ Aide à la personne 2021 -**4 763 euros** (quatre mille sept cent soixante-trois euros).

– **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

4.4- Délibération portant Demande de subvention déposée par la MJC des Voiron

La MJC des Voiron a déposé une demande de subvention pour la saison 2020/2021.



JUVIGNY

Il est expliqué au dossier que malgré le premier confinement, les comptes de la saison 2019/2020 sont en positif grâce aux dons des adhérents mais également aux réserves que la MJC a effectué ces dernières années.

Pour la saison 2020/2021 qui s'annonce très incertaine, l'objectif est de réduire au maximum le déficit prévisionnel malgré la baisse de fréquentation dû à la crise sanitaire mais aussi au déménagement des locaux.

Afin de contribuer au bon fonctionnement des activités et des événements, la demande de subvention est d'un montant de 3 500 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par la MJC des Voirons,
Après examen du dossier et du budget,

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

– **D'ACCEPTER** d'octroyer la subvention suivante :

→ 3500 euros (trois mille cinq cents euros).

– **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire de procéder au paiement.

4.5 Délibération portant sur la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)– Projet d'extension des équipements publics

Vu la délibération DEL-2018-44 du 13 novembre 2018 portant sur l'organisation du concours du projet d'extension des équipements publics et sur la composition du jury,

Vu la délibération DEL-2019-03 du 15 janvier 2019 portant sur l'approbation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le projet d'extension des équipements publics,

Vu la délibération DEL-2019-54 du 17 décembre 2019 portant attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension des équipements publics,

Vu la délibération DEL-2020-46 du 8 septembre 2020 portant sur la demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour le projet d'extension des équipements publics.

Le projet étant actuellement en phase APD (Avant-Projet Définitif), les coûts prévisionnels des travaux ont été réévalués. Ils s'élèvent à :

- Pour l'extension de l'école 1 767 500 euros
- Pour la construction de la salle polyvalente. 1 851 000 euros

Monsieur le maire informe l'assemblée que les projets sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

En effet, cette dotation d'équipement a pour objectif d'accompagner les collectivités rurales dans la mise en œuvre de projet d'investissement structurants au service de la population et du développement du territoire.

Les projets d'extension de l'école et de la construction de la salle polyvalente répondent aux catégories d'opérations prioritaires pour l'année 2021 ;



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

JUVIGNY

- La création, extension, réhabilitation de bâtiments et locaux liés à l'activité pédagogique et périscolaire,
- cantines scolaires,
- Centres et accueil de loisirs

De plus, les projets qui contribuent très directement aux objectifs de la stratégie régionale Eau-Air-Sol verront leur financement bonifié. La commune espère bénéficier de la certification bois des Alpes pour être éligible à cette bonification.

Les plans de financement pour chaque projet sont présentés ci-dessous :

Projet d'extension de l'école

DEPENSES		RESSOURCES		
Par nature	Montant HT	Par nature	Montant	%
Acquisitions foncières	209 485	Aides Publiques		
		-Etat	300 000	13.36
Travaux	1 767 500	-Conseil régional	27 226	1.21
		-Conseil départemental	204 197	9.10
Autres dépenses		Autres		
-études	21 362			
-Frais de maîtrise d'œuvre	246 566	Autofinancement		
		-Fonds propres	170 666	7.60
		-emprunts	1 542 824	68.73
TOTAL	2 244 913	TOTAL	2 244 913	100

Projet de construction de la salle polyvalente

DEPENSES		RESSOURCES		
Par nature	Montant HT	Par nature	Montant	%
Acquisitions foncières	505 421	Aides Publiques		
		-Etat	300 000	11.36
Travaux	1 851 000	-Conseil régional	32 774	1.24
		-Conseil départemental	245 803	9.31
Autres dépenses		Autres		
-études	22 371			
-Frais de maîtrise d'œuvre	262 400	Autofinancement		
		-Fonds propres	167 939	6.36
		-emprunts	1 857 176	70.32
		-recettes (sur 5 ans)	37 500	1.42
TOTAL	2 641 192	TOTAL	2 641 192	100



JUVIGNY

Le plan de financement pour le projet dans son ensemble est présenté ci-dessous :

Projet d'extension de l'école, de construction de la salle polyvalente et d'une chaufferie bois

DEPENSES		RESSOURCES		
Par nature	Montant HT	Par nature	Montant	%
Acquisitions foncières	820 042	Aides Publiques		
		-Etat	600 000	11.95
Travaux	3 648 500	-Conseil régional	60 000	1.19
		-Conseil départemental	450 000	8.96
Autres dépenses		Autres		
-études	43 733			
-Frais de maîtrise d'œuvre	508 966	Autofinancement		
		-Fonds propres	473 741	9.43
		-emprunts	3 400 000	67.71
		-recettes (sur 5 ans)	37 500	0.75
TOTAL	5 021 241	TOTAL	5 021 241	100

Monsieur le maire informe l'assemblée que deux études d'impacts sur les dépenses de fonctionnement seront présentées lors du prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'Approuver le plan de financement pour le projet d'extension de l'école,

ARTICLE 2 : d'Approuver le plan de financement pour le projet de construction de la salle polyvalente

ARTICLE 3 : de solliciter une demande de subvention de 300 000 euros au titre de la DETR pour le projet d'extension de l'école,

ARTICLE 3 : de solliciter une demande de subvention de 300 000 euros au titre de la DETR pour le projet de construction de la salle polyvalente

4.6- Délibération portant sur les dépenses d'investissement

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2020, afin de régler les dépenses d'investissement de ce début d'année, selon le tableau suivant :



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

Chapitre		Crédits votés 2020	Anticipation de crédits (25%)
20	Immobilisations Incorporelles (Sauf 204)	232 019.40 €	58 004.85 €
21	Immobilisations corporelles	349 268.58 €	87 317.14 €
23	Immobilisations en cours	101 494.04 €	25 373.51 €
10	Dotations, Fonds et réserves	30 619.99	7 655.00 €
TOTAL		713 402.01€	178 350.50 €

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal décide à l'unanimité ;

-D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021 sur la base du quart des crédits votés au titre de l'exercice 2020 selon le tableau présenté.

5. URBANISME

Déclaration Préalable :

DP 074 145 2020 H0026 déposée par la SCI Sophia pour le ravalement de façade d'un chalet chemin Sous-Crêt.

DP 074 145 2021 H 0001 déposée par Monsieur SILVA MESQUITA Marco pour la pose d'un abri voiture et le changement d'une porte de garage en fenêtre.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Le projet de la Savoie**

Une réunion de travail est prévue le jeudi 14 avec le promoteur Imaprim, la Sa Mont-Blanc et l'architecte afin de travailler sur le Permis de Construire modificatif dans le but de régulariser certains moyens retenus par le tribunal administratif.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **ViaRhona :**

C'est une vélo-route (partage entre la voiture et le vélo) qui traversera le village avec des tronçons dédiés aux vélos notamment sur la départementale entre Crêt et la route du Mottelet. Avec ses 10 mètres de largeur, cette partie sera consommatrice de foncier et



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

nécessitera des travaux onéreux. Monsieur le maire souhaite demander aux techniciens de faire de nouvelles propositions.

- **PLH (Plan Local de l'Habitat)**

Dans le cadre de la révision du PLH, des ateliers en visio sont proposés. L'enjeu porte principalement sur les logements sociaux. L'agglomération est en déficit d'offre sur les PLAI. Il est à noter que plusieurs communes de l'agglo sont carencées donc sous tutelle de la Préfecture.

- **Base de Vie.**

Le comité de pilotage en présence de tous les acteurs et de Monsieur le Sous-Préfet se tiendra le 14 janvier. Il sera, entre autres, question de l'avenir du dispositif étant donné que la réquisition du terrain arrivera à échéance en mars 2021 avec une reconduction possible d'une année. C'est une expérience qui doit être provisoire. En effet, le terrain se situant en zone naturelle, doit pouvoir retrouver son statut initial.

Monsieur le maire rappelle que ce dispositif a été initialement mis en place afin de permettre de travailler avec les familles sur leur intégration. A ce jour, et après deux ans de fonctionnement, il convient d'en faire le bilan.

A cette occasion, les questions du stationnement et des déchets seront abordées.

- **Plan de gestion des déchets**

La commission a été appelée à se réunir pour préparer la mise en place d'un nouveau dispositif. Il est question, dans les zones rurales, de remplacer le ramassage des ordures ménagères en porte à porte par une collecte sur les Points d'Apport Volontaire. Ce dispositif serait appliqué sur les zones les moins denses de l'agglo. En ville, les nouveaux immeubles devront également se doter d'un PAV.

Cette mise en place suppose une multiplication des points d'apports volontaire ainsi qu'une bonne appropriation par les particuliers. Il est possible que la taxe sur les Ordures Ménagères soit augmentée.

La commission doit travailler également sur :

- un service dédié aux encombrants,
- l'ouverture d'une 5^{ème} déchetterie,
- Le traitement des dépôts sauvages par une brigade dédiée.

- **CLECT**

La réunion de décembre a permis de valider les montants liés au transfert de l'enseignement musical. La commune devra participer annuellement à hauteur de 2400 euros (montant de la subvention versée) et de 679€ pour la participation aux frais support. La tarification sera harmonisée sur l'ensemble de l'agglomération et modulée en fonction du quotient familial.

- **Collèges de Saint-Cergues et de Vétraz-Monthoux**



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Réf. : CR 2021-01

Un groupe de travail a été constitué au niveau des 3 communes, Saint-Cergues, Machilly et Juvigny pour réfléchir à l'accessibilité en mode doux du futur collège de Saint-Cergues. La commune de Cranves-Sales sera intégrée à la réflexion sur la mobilité.

A ce jour, cette réflexion est rendue difficile par la non connaissance de la carte scolaire.

Le projet du collège sur la commune de Vétraz-Monthoux prend beaucoup de retard suite à des problèmes concernant le foncier et à des enjeux environnementaux (zones humides).

8. QUESTIONS DIVERSES

Les vœux du maire ne seront pas organisés cette année au vu du contexte sanitaire. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres pour faire le bilan de l'année écoulée et présenter les vœux.

Prochain conseil : le 9 février à 19h00

Fin du conseil : 22h00

La secrétaire,

Pascale GUIGONNAT

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Sylvain COLLIAT

Rudi RIFFART

Raphaël SPINELLI

Emilie CLERC-ROGUET

Angélique MORAND

Christelle FOREST

Marie-Noëlle SAPIN

Pascale VULLO

Claudette DUBOIS

Cédric COMMARD